

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/16

Places de parc dépose-minute à la gare

M. Christophe Günter, PLR

Des contrôles réguliers sont réalisés par la Police locale dans le secteur de la Gare, notamment en ce qui concerne le stationnement sur les places dépose-minute. Le bilan est globalement positif malgré quelques infractions constatées. Après quelques mois d'adaptation, les usagers ont finalement changé leurs habitudes, en utilisant par exemple le parking à l'Ouest de la Poste ou les places dépose-minute au Sud des voies CFF. La situation s'améliorera probablement encore avec le retour à la normale pour le parking entre le bâtiment Strate-J et la barre commerciale CFF.

L'emplacement actuel des places dépose-minute à la route de Moutier est judicieux puisque les automobilistes seront à terme dirigés directement sur le réseau routier principal via la route de Moutier, sur laquelle la circulation sera bidirectionnelle à la fin du chantier actuellement en cours. A noter que la circulation sera aussi bidirectionnelle sur le chemin de Bellevoie à l'horizon 2018, sous réserve de l'acceptation des crédits nécessaires.

Pour information, le carrefour de la route de Moutier avec l'avenue de la Gare sera totalement réaménagé lors de la mise en œuvre de la mesure 4a1 du projet d'agglomération (réaménagement de l'avenue de la Gare), ce qui pourrait avoir quelques incidences sur le stationnement actuellement présent dans le secteur.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 mai 2016